



21 mars 2017

---

## Premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050

# Fiche d'information «Votation concernant la loi sur l'énergie : vue d'ensemble»

---

### Table des matières

Aperçu .....	1
Promotion des énergies renouvelables .....	2
Sortie du nucléaire .....	3
Arguments du Conseil fédéral .....	4

## Aperçu

À l'échelle mondiale, les marchés énergétiques sont en pleine mutation en raison des bas prix de l'énergie. La chute des prix a été provoquée par le recul de la demande, associé à une surproduction d'électricité. Cette surproduction s'explique par le développement à marche forcée de la production issue du gaz de schiste et des centrales à charbon, alors que l'Allemagne a fortement encouragé le recours aux énergies renouvelables. De nouvelles technologies modifient aussi l'approvisionnement énergétique: il est ainsi devenu bien plus facile et meilleur marché de produire de l'électricité avec une installation photovoltaïque montée sur son propre toit. Suite à l'accident qui a frappé la centrale de Fukushima, le Conseil fédéral et le Parlement ont en outre décidé de sortir progressivement du nucléaire: la construction de nouvelles centrales nucléaires sera interdite en Suisse. Les centrales existantes pourront toutefois continuer à fournir de l'électricité tant qu'elles sont sûres.

Le changement climatique mondial influe lui aussi sur l'environnement, l'économie et la société. Dans l'Accord de Paris sur le climat, la communauté internationale s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une politique énergétique efficace contribue à cet objectif.

Avec la Stratégie énergétique 2050, qui sera mise en œuvre par étapes, le Conseil fédéral répond aux mutations en cours. La révision de la loi sur l'énergie adoptée par le Parlement en constitue un premier volet, qui s'étend jusqu'en 2035. Outre l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, ce volet contient des mesures visant à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à accroître la production d'énergies renouvelables. L'application progressive de la Stratégie énergétique laisse à la Suisse le temps nécessaire pour réorganiser son système énergétique et nous permet également de bénéficier du progrès technique.

## Economies d'énergie et augmentation de l'efficacité énergétique

Les perspectives énergétiques montrent que la demande d'électricité en Suisse pourrait atteindre quelque 70 milliards de kilowattheures (kWh) par an à l'horizon 2050 si les mesures d'économie ne sont pas renforcées (2015: 58,2 milliards de kWh). L'explication réside avant tout dans la croissance



démographique, les nouveaux appareils et applications, la redondance des équipements dans les ménages (p. ex. deuxième téléviseur) liée à la hausse du niveau de vie, l'accroissement de la surface habitable par personne et l'électrification croissante des transports. Toutefois, il existe aujourd'hui de nombreuses possibilités de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique. Judicieuse, une utilisation économe réduit non seulement les coûts, mais également les importations d'énergie.

Une part significative de la consommation d'énergie est imputable aux bâtiments. Ce secteur offre un fort potentiel d'économies. C'est pourquoi la Confédération et les cantons ont introduit en 2010 un Programme Bâtiments. Les propriétaires immobiliers sont incités à assainir les bâtiments anciens: qui-conque remplace un chauffage à mazout par une pompe à chaleur, par exemple, ou améliore l'isolation de sa maison peut demander une contribution financière. Les assainissements énergétiques réduisent la consommation d'énergie et les rejets de CO<sub>2</sub>. Le Programme Bâtiments se termine fin 2019. Lors de la révision de la loi sur l'énergie, le Parlement a décidé de le reconduire.

Des allègements fiscaux incitent également à assainir les bâtiments sur le plan énergétique. Les propriétaires fonciers peuvent déjà déduire de leurs impôts sur le revenu les investissements dans ce type d'assainissement. Les frais sont déductibles fiscalement pendant l'année de l'assainissement et, dorénavant, au cours des deux périodes fiscales suivantes. Le Parlement a en outre décidé que les frais de démolition en vue d'une construction de remplacement pourraient être déduits.

Le Programme Bâtiments est financé par des contributions cantonales et une part des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, prélevée sur les combustibles fossiles (mazout, gaz naturel). Il bénéficiait jusqu'à présent d'un maximum de 300 millions de francs provenant de cette taxe. Ce montant sera porté à 450 millions. Le reste du produit de la taxe continuera d'être reversé à l'économie et à la population.

La consommation de carburant des véhicules à moteur doit également diminuer. Les prescriptions concernant les rejets de CO<sub>2</sub> des véhicules neufs seront renforcées et étendues. Dès 2021, les voitures de tourisme ne pourront plus rejeter que 95 g de CO<sub>2</sub>/km en moyenne, calculés sur l'ensemble du parc de véhicules neufs, ce qui représente une baisse d'environ un quart par rapport à aujourd'hui. Une limite s'appliquera dorénavant aussi aux véhicules de livraison et aux tracteurs à sellette légers. La consommation d'énergie des appareils électriques doit elle aussi continuer de diminuer et ce, comme aujourd'hui, sur la base de prescriptions techniques. Les appareils ménagers tels que les frigos et les fours, de même que les autres appareils électriques deviennent ainsi de plus en plus économes. Des incitations financières poussent en outre les entreprises à remplacer leurs appareils, éclairages et autres installations inefficaces. L'objet soumis à votation prévoit d'augmenter les moyens financiers disponibles à cet effet.

⇒ *Informations complémentaires: fiche d'information «Économies d'énergie et augmentation de l'efficacité énergétique»*

## Promotion des énergies renouvelables

Avec la force hydraulique, la Suisse dispose d'une source d'énergie renouvelable ayant une longue tradition. Une fois construites, les installations produisent de l'électricité de manière fiable pendant des décennies. Les «nouvelles» énergies renouvelables que sont le soleil, le bois, la biomasse, l'éolien et la géothermie contribuent également à l'approvisionnement énergétique. Plus la Suisse disposera d'énergies renouvelables indigènes, moins elle devra importer des énergies fossiles. Il est donc judicieux de renforcer la part des énergies renouvelables.

Le recours aux énergies renouvelables est encouragé depuis 2009 par la rétribution de l'injection d'électricité. Ce système sera reconduit. Il rétribue le courant injecté dans le réseau par les producteurs d'électricité issue du solaire, de l'éolien, de la biomasse, de la géothermie et des petites centrales hydroélectriques. Les taux de rétribution sont périodiquement revus à la baisse afin d'aligner les énergies renouvelables sur les conditions du marché. L'optimisation du système va se poursuivre: les exploitants d'installations dépassant une certaine taille devront désormais vendre eux-mêmes leur électricité sur le marché, ce qui va renforcer l'incitation à injecter du courant lorsque la demande est soutenue.

Les nouvelles centrales hydroélectriques de faible puissance ne seront plus subventionnées, car leur impact sur la nature est souvent disproportionné par rapport à la faible quantité de courant qu'elles produisent. En revanche, les nouvelles installations hydroélectriques de grande taille pourront bénéficier à l'avenir de contributions d'investissement. Des contributions de ce type seront en outre accordées pour les nouvelles installations photovoltaïques ou de biomasse<sup>1</sup>. Les installations hydroélectriques existantes pourront elles aussi obtenir des aides, parce que les prix bas actuellement pratiqués

<sup>1</sup> Des contributions peuvent être demandées pour les nouvelles installations au gaz d'épuration, les nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères et les nouvelles centrales électriques à bois d'importance régionale.



sur le marché européen de l'électricité ne leur permettent plus vraiment de couvrir leurs frais de production. La durée de cette aide est limitée à cinq ans.

Pour faciliter leur construction, les installations utilisant des énergies renouvelables pourront revêtir un intérêt national équivalent à celui que prévoit déjà la protection de la nature et du paysage. En statuant sur l'autorisation de grandes installations hydroélectriques ou éoliennes, les autorités devront accorder un poids égal aux deux types d'intérêt national. Chaque cas devra toutefois faire l'objet d'une évaluation particulière, qui tiendra compte des différents besoins.

La promotion des énergies renouvelables indigènes et de l'efficacité électrique est financée par le supplément perçu sur le réseau, facturé aux ménages et aux entreprises. Il s'élève actuellement à 1,5 ct./kWh<sup>2</sup>. L'objet soumis à votation le fait passer à 2,3 ct./kWh, ce qui produira des recettes supplémentaires de l'ordre de 480 millions de francs par an. Un quart de l'augmentation, soit 0,2 ct./kWh ou 120 millions de francs, bénéficiera aux grandes installations hydroélectriques existantes. Un ménage de quatre personnes ayant une consommation électrique moyenne<sup>3</sup> devra payer 40 francs par an de plus qu'aujourd'hui du fait de l'augmentation du supplément perçu sur le réseau. Comme jusqu'à présent, les entreprises grosses consommatrices d'électricité pourront, à certaines conditions, obtenir le remboursement de ce supplément. Ces conditions seront allégées par la nouvelle loi.

La durée de l'encouragement est limitée: plus aucun nouvel engagement au titre de la rétribution du courant injecté ne pourra être pris dès la fin 2022; pour les contributions d'investissement, le délai échoit fin 2030. Le Parlement a ainsi garanti que les mesures d'encouragement prendront fin et que les coûts resteront limités.

⇒ Informations complémentaires:

Fiche d'information «Promotion des énergies renouvelables»

Fiche d'information «Force hydraulique»

## Sortie du nucléaire

Après la catastrophe nucléaire de Fukushima, le Conseil fédéral a pris en 2011 la décision de principe de sortir progressivement de l'énergie nucléaire. Le Parlement a suivi cette décision. L'objet soumis à votation interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires: les centrales existantes pourront être exploitées tant qu'elles sont sûres. Elles ne pourront cependant pas être remplacées après leur mise hors service. La loi sur l'énergie nucléaire sera modifiée en conséquence. Il ne s'agit cependant pas d'une interdiction de la technologie: la recherche nucléaire pourra se poursuivre et ne sera pas limitée par la Stratégie énergétique 2050. La Confédération continuera de la soutenir.

La décision du Conseil fédéral et du Parlement s'appuie également sur les coûts élevés liés à la construction de nouvelles centrales nucléaires. En raison de la forte augmentation des exigences en matière de sécurité, il n'est plus guère possible de construire de nouvelles centrales nucléaires en Europe dans les conditions de l'économie de marché: la centrale britannique Hinkley Point C ne peut être créée que grâce à des prêts garantis par l'État et à d'importantes subventions. Un prix d'achat a été garanti aux producteurs pendant 35 ans, mais il est largement supérieur au prix du commerce de gros. Les coûts de construction des deux réacteurs d'une puissance de 1,6 gigawatt chacun ont été évalués à quelque 31 milliards de francs (évaluation de la Commission européenne en 2014). Les nouveaux réacteurs à eau pressurisée prévus en Finlande et en France affichent également des coûts de construction très élevés, qui sont de surcroît régulièrement revus à la hausse. Ces derniers se montent actuellement à quelque 11 milliards de francs par centrale. La production d'électricité devient par conséquent plus coûteuse. Aucune solution n'a par ailleurs été trouvée pour garantir la gestion sûre des déchets radioactifs.

Compte tenu des changements de conjoncture, les directeurs d'Alpiq, d'Axp0 et de BKW ont décidé en octobre 2016 de retirer leurs demandes d'autorisation générale déposées auprès de la Confédération en 2008 pour des centrales de remplacement. Ces demandes avaient été suspendues par la Confédération après l'accident de Fukushima.

⇒ Informations complémentaires: fiche d'information «Sortie du nucléaire»

<sup>2</sup> ct./kWh = centimes par kilowattheure de courant consommé

<sup>3</sup> Consommation électrique moyenne d'un ménage de quatre personnes: 5000 kWh/an



## Arguments du Conseil fédéral

Le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 permettra à la Suisse de réduire sa consommation d'énergie et sa dépendance à l'égard des importations d'énergie fossile, ainsi que de promouvoir les énergies renouvelables indigènes. Les investissements resteront ainsi en Suisse plutôt que de fuir à l'étranger. L'objet soumis à votation garantit un approvisionnement énergétique sûr et propre. Il garantit également une sortie progressive du nucléaire.

Le Conseil fédéral l'approuve en particulier pour les raisons suivantes:

- L'objet soumis à votation renforce la Suisse: il prévoit des incitations à diminuer la consommation d'énergie et la part des combustibles fossiles importés, par ex. pétrole. Notre dépendance à l'égard de l'étranger pourra ainsi être réduite et le climat, préservé. Les énergies renouvelables issues du soleil, du vent, de la géothermie et de la biomasse seront en outre encouragées et l'énergie hydraulique, renforcée. Il est plus judicieux d'utiliser ces énergies plutôt que de dépenser notre argent à l'étranger pour acquérir des énergies fossiles.
- L'objet soumis à votation soutient l'innovation, encourage les investissements et crée des emplois dans le pays. Le Programme Bâtiments bénéficie aux ménages et à l'économie. Les frais de chauffage diminuent, alors que les entreprises et les fournisseurs du secteur de l'assainissement énergétique reçoivent des contrats. La valeur ajoutée reste en Suisse, dont elle accroît la prospérité.
- L'augmentation du supplément perçu sur le réseau entraîne une dépense additionnelle d'une quarantaine de francs par an pour un ménage de quatre personnes. Ce surcoût pourra être compensé par une meilleure efficacité énergétique. Les entreprises grosses consommatrices d'électricité sont exemptées du supplément. La promotion des énergies renouvelables est donc supportable, tant pour les ménages que pour l'économie. De plus, sa durée est limitée.
- L'objet soumis à votation conduit à une sortie progressive du nucléaire, du fait que les centrales nucléaires existantes ne seront pas remplacées. Des exigences de sécurité plus strictes ont fortement renchéri la construction des centrales de la génération actuelle. Le courant produit serait donc cher. De plus, le stockage définitif des déchets radioactifs n'est pas réglé. En Suisse comme ailleurs, l'avenir appartient aux énergies renouvelables.

La Stratégie énergétique 2050 est mise en œuvre par étapes. Nous disposons ainsi du temps nécessaire pour réorganiser le système énergétique. Nous bénéficions également du progrès technique et nous pourrions adopter des mesures supplémentaires de manière pragmatique, en fonction de l'évolution du marché. Notre pays est donc bien équipé pour l'avenir. L'objet soumis à votation est un premier pas dans la bonne direction.

⇒ Informations complémentaires:

Fiche d'information «Approvisionnement énergétique de la Suisse et évolution au niveau international»

Fiche d'information «Liste des principales mesures»

Fiche d'information «Réseau électrique»

Fiche d'information «Évolutions technologiques»